

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 17 janvier 2011

Séance du 16 février 2011

L'an deux mille onze le seize février le conseil Communautaire, s'est réuni à Verzy au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DOUADI, Président.

Présents : M.COFFINET. H.MICHEL. C.COLLARD. A.ROCHET. G.GEORGETON. T.FORGET. A.BRIXON. M.HUTASSE. J.C.LECOURT. S.BONNEVIE. R.AYALA. P.POINSENET. J.DOUADI. S.BEAUVILLIER. C.HACHET. A.BEAUFORT. D.BOUDVILLE. R.FRANCART. J.G.PONSIN. J.GRAGE. J.BUSIN. T.GIBELIN. C.DUTERNE. G.FLAMAND. C.CORBEAUX. J.SCHAEFFER. J.E.PEUDEPIECE.

Excusés : A.TETENOIRE. M.C.CHANOIR. D.HARLE. J.L.FREULON. M.C.GUEBELS.D.LAPIE. M.ARTICLAUT.

**N°01/11 OUVERTURE POSTES SAISONNIERS PHARE DE VERZENAY**

**VU** les besoins d'exploitation au Phare de Verzenay Musée de la Vigne

**VU** le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoint du patrimoine

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**D'OUVRIR** pour les besoins du service trois postes contractuels d'adjoint du patrimoine contractuel à temps non complet 17h30 du 7 mars au 31 décembre 2011.

**N°02/11 TRAVAUX DE CONSTRUCTION STEP INTERCOMMUNALE DE LUDES ET MAILLY CHAMPAGNE – AVENANT N°1**

**VU** la délibération n°81/09 prise par le conseil communautaire en date du 7 octobre 2009,

**VU** le marché à procédure adaptée signé en date du 6 novembre 2009,

**CONSIDERANT** l'avancement de chantier et les orientations et modifications techniques suggérées par le maître d'oeuvre et visant à améliorer la conception générale de l'installation et les conditions d'exploitation.

1. Elargissement de la passerelle du bassin biologique	+ 3262,46 €/HT
2. Mise en place d'un trop plein dans la fosse à flottants	+ 950 €/HT
3. Modification du puits à boues	+ 2430 €/HT
4. Modification des lits de séchage	- 1294 €/HT
5. Modification du poste toutes eaux	- 1040 €/HT
6. Modification de l'aire à boues	+ 5379,10 €/HT
7. Plaque de tranquillisation des eaux en entrée de canal de comptage	0
8. Mise en place d'un dégrilleur a vis au lieu d'un dégrilleur courbe	- 2800 €/HT
9. Suppression de la mission G4	- 3150 €/HT
10. Mise en place d'une puce GSM	+ 750 €/HT
11. Modification de la plomberie	+ 1114,80 €/HT
12. Création d'une aire de retournement	+ 6580,50 €/HT

**Soit un total de + 12 182,86 €/HT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE VALIDER** l'avenant n°1 tel que présenté

**D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant tel que présenté

### **N°03/11 INSTAURATION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

**VU** le courrier de la préfecture de la Marne en date du 19 novembre 2010 portant sur la fusion de la DGE des communes et de la DDR en dotation unique intitulée Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux

**VU** la délibération n°63/10 prise en date du 8 septembre 2010 portant sur une demande de subvention au titre de la DGE pour des travaux d'assainissement pluvial Place des Berberis aux Petites Loges

**VU** la délibération n°52/10 prise en date du 6 juillet 2010 portant sur des demandes de subvention au titre de la DGE pour des travaux d'assainissement pluvial rue de Trépail à Vaudemange, Ancien Moulin à Mailly Champagne, puis pour des travaux de défense incendie à Billy le Grand.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE SOLLICITER** pour le financement des travaux suivants une subvention au titre de la DETR 2011 :

- Assainissement pluvial Place des Berberis dans la commune des Petites Loges
- Défense incendie et assainissement pluvial rue de Trépail à Vaudemange
- Assainissement pluvial rue de l'Ancien moulin à Mailly champagne
- Mise en conformité du réseau de défense incendie de Billy le Grand

**DE FAIRE** réaliser ces travaux sous condition d'obtention des subventions escomptées

**D'INSCRIRE** le montant de ces travaux au budget primitif 2011

### **N°04/11 INDEMNISATION PERTE DE RECOLTE SERVITUDES DE PASSAGE CANALISATIONS EAUX USEES LUDAS ET MAILLY CHAMPAGNE**

**VU** la délibération n°93/09 prise par le conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009

**VU** les conventions de servitude passées avec les propriétaires

**VU** les travaux de passage des canalisations du réseau des eaux usées dans les parcelles A8, A10, A194, ZC53, A182, ZC54 et ZC55 à Ludas,

**CONSIDERANT** la nécessité d'indemniser les propriétaires de ces parcelles pour les pertes de récolte 2010.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**D'INDEMNISER** les exploitants ayant subi une perte de récolte dans le cadre des travaux de passage des canalisations du réseau des eaux usées.

**DE PREVOIR** le paiement de ces indemnités au Budget Primitif M49 2011 à l'article 6137 à hauteur de 1 698 €.

### **N°05/11 PRISE EN CHARGE TRANSPORT SCOLAIRE LYCEENS**

**VU** l'article 3.11 des statuts communautaires

Monsieur le Président informa les membres du conseil que le conseil général de la Marne prend à sa charge le traitement des dossiers de demande de transport des élèves vers Reims. A ce titre plusieurs possibilités de traitement sont possibles

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**DE CONSERVER** la charge des 10% non subventionnés du transport des lycéens

**D'INSCRIRE** le montant de cette dépense au budget primitif